

Notice d'information **pour les cours de natation 2023**

PREAMBULE

Cette notice a pour but de définir le fonctionnement pour la pratique des cours de natation. Le règlement intérieur précis de la piscine s'applique à cette activité.

AGE ET NIVEAUX

Les cours de natation sont ouverts aux enfants à partir de leur année des 6 ans et adultes pour l'apprentissage de la natation et/ou le perfectionnement.

Les cours ont pour but d'apporter les bases de la natation avec comme objectif de fin d'apprentissage pour les débutants, l'acquisition d'un niveau d'autonomie leur permettant de regagner le bord.

A l'issue du cycle d'apprentissage et en fonction du niveau d'acquisition, un brevet de natation sera remis au participant.

CALENDRIERS, JOURS ET HORAIRES DES COURS

Programmation des cours sur 4 cycles de 12 séances consécutives

- **1^{ère} période : 8 juillet au 22 juillet** (enfants) – pas de cours le 14 juillet
- **2^{ème} période : du 24 juillet au 5 août** (enfants)
- **3^{ème} période : du 7 août au 19 août** (enfants)
- **4^{ème} période : du 21 août au 2 septembre** (enfants et/ou adultes)

Horaires

- 10h00-10h30 : groupe de 6 participants
- 10h30-11h00 : groupe de 6 participants

INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est à retirer en mairie, à la piscine aux heures d'ouverture ou à télécharger sur le site Internet de la ville. Il devra être déposé complet directement à la piscine municipale, accompagné du règlement des leçons, **en numéraire, en carte bancaire ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.**

Modalités

Seuls les dossiers complets seront examinés. Vous devrez vous munir :

- de la fiche d'inscription ci-jointe dûment complétée et signée, accompagnée d'une photo d'identité.
- du montant à régler (chèque, CB ou numéraire).

Toute cession commencée sera due.

Tarif

Cycle de 12 séances : 100 €

Assurance

Les activités d'apprentissage de natation sont assurées par la commune de Bazas au titre de la responsabilité civile et des dommages causés aux tiers.

En complément, les personnes inscrites sont invitées à disposer également d'une assurance en responsabilité civile et éventuellement d'une assurance individuelle « accident ».

Contacts

Service des Sports (05.57.03.33.20 / 06.78.44.98.33) / Piscine (05.56.25.61.77)

Conditions particulières

Toute absence pour convenance personnelle ne donnera pas lieu à une compensation financière.

De plus, la leçon manquée ne pourra être rattrapée.

Seuls les MNS sont habilités à prendre la décision d'annuler une leçon.

La présente notice vaut acceptation.

A Bazas, le

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

✂

Inscription cours d'apprentissage de la natation 2023

- | | | | |
|--|--------------------------------------|----|--------------------------------------|
| ☐ Du 08/07 au 22/07 | ☐ 10h - 10h30 | ou | ☐ 10h30 - 11h |
| ☐ Du 24/07 au 05/08 | ☐ 10h - 10h30 | ou | ☐ 10h30 - 11h |
| ☐ Du 07/08 au 19/08 | ☐ 10h - 10h30 | ou | ☐ 10h30 - 11h |
| ☐ Du 21/08 au 02/09 | ☐ 10h - 10h30 | ou | ☐ 10h30 - 11h |